

POLITIQUE LINGUISTIQUE

La principale langue d'enseignement à l'Université McGill est l'anglais. Vous avez le droit de rédiger vos travaux, vos examens, votre thèse ou votre mémoire en anglais ou en français, sauf dans les cours où la connaissance d'une langue est l'un des objectifs du cours.

Si vous avez besoin d'améliorer vos compétences en anglais, nous vous conseillons de suivre un cours intensif d'anglais langue seconde avant ou au début de vos études. Vous trouverez des renseignements sur les cours de langue seconde offerts par l'École d'éducation permanente à mcgill.ca/continuingstudies/fr/domaine-detude/langues et par le Centre d'enseignement du français à mcgill.ca/flc/fr, ainsi que par le biais des études d'été et de l'éducation permanente.

Remarque à l'attention des étudiant(e)s de la Faculté des sciences de l'éducation : Des exigences linguistiques particulières s'appliquent; consultez la page de la Faculté des sciences de l'éducation.

Remarque à l'attention des étudiant(e)s de l'École d'éducation permanente : Pour les programmes en anglais, consultez la section Communication mondiale et stratégique de l'École d'éducation permanente.

Remarque à l'attention des étudiant(e)s de la Faculté de droit : En raison de la nature bilingue du programme de droit, les examens, les travaux de session et les dissertations peuvent être rédigés en anglais ou en français. La participation aux tribunaux-écoles peut également se faire dans l'une ou l'autre langue. Bien que les questions d'examen soient rédigées dans la langue dans laquelle le cours est donné, elles peuvent contenir des segments en anglais ou en français.

Remarque à l'attention des étudiant(e)s aux études supérieures et postdoctorales : Veuillez vous référer aux cours suivis en supplément d'un programme des Règlements et ressources pour les études supérieures.

Remarque à l'attention des étudiant(e)s en sciences de la santé : Si vous étudiez à la Faculté de médecine dentaire et des sciences de la santé orale, à la Faculté de médecine et des sciences de la santé, à l'École de nutrition humaine, à l'École de sciences infirmières ou à l'École de physiothérapie et d'ergothérapie, consultez les exigences linguistiques en sciences de la santé ainsi que les politiques linguistiques propres à votre programme. Dans les programmes comportant un volet clinique, vous devez avoir une connaissance pratique du français et de l'anglais. Pour connaître les directives relatives à la maîtrise du français, consultez le site mcgill.ca/undergraduate-admissions/fr/preuve-de-maitrise-du-francais.